



### La coopération transfrontalière des cours d'eau

#### Frontière franco-espagnole

La frontière franco-espagnole est traversée par 7 cours d'eau transfrontaliers ; il s'agit de la Bidassoa, des Nives, de la Nivelles, de l'Irati, de la Garonne, du Sègre et du Carol. On recense également le Tech, le Ter, la Valira (en Andorre), qui, sans être transfrontaliers avec la France, font l'objet d'actions de coopération transfrontalière. Ces cours d'eau font l'objet d'une coopération très contrastée dans son degré d'avancement.

A l'extrémité ouest de la frontière et la matérialisant sur ses 10 derniers kilomètres, **la Bidassoa**, qui prend sa source en Navarre espagnole, possède un estuaire autour duquel s'est formée l'agglomération transfrontalière Hendaye (F)-Irun-Fontarabie (E), et dont les eaux sont gérées par la partie basque espagnole. En dépit d'un débouché maritime très urbanisé et cadre d'un véritable bassin de vie transfrontalier, le fleuve ne fait l'objet d'aucune coopération transfrontalière de gestion. On note toutefois le projet indirect de mise en valeur de ces berges, notamment sur le plan des cheminements transfrontaliers piétonniers et cyclistes mais qui ne concerne pas la gestion à proprement parler du fleuve dont la baie qu'il forme à son embouchure souffre d'une pollution élevée.

**Les Nives et la Nivelles** sont deux autres cours d'eau transfrontaliers du Pays basque prenant leur source en Navarre espagnole et se jetant dans l'océan atlantique pour la Nivelles au niveau de Saint Jean de Luz et dans l'Adour à Bayonne pour les Nives. Les autorités françaises et espagnoles de gestion des Nives (au pluriel puisqu'elles possèdent différents « chevelus » transfrontaliers en amont – Bastan et d'Arnéguy - qui convergent en un cours unique) envisagent un contrat de rivière transfrontalier à l'occasion du renouvellement de leur contrat de rivière français. Pour l'heure, il existe une station transfrontalière pour l'épuration des eaux des Nives à Arnéguy Valcarlos. La Nivelles en bénéficie également d'une à Urdax/Dancharria.

**L'Irati**, autre rivière basque, traverse la frontière franco-espagnole dans l'autre sens (nord-sud) et ne fait pas pour l'instant l'objet de la moindre action de coopération.

**La Garonne**, qui prend sa source dans le Val d'Aran et y coule pendant 47 km avant de franchir la frontière pour déployer ses 525 km restants dans le sud ouest français, fait l'objet d'une coopération transfrontalière diversifiée. Dès 1995, des premiers échanges ont lieu entre la Généralité de Catalogne, le Conseil Général du Val d'Aran et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG), qui aboutissent à la signature d'un protocole d'accord en juin 2000 entre les 3 partenaires.

En avril 2001, les premiers États Généraux franco-espagnols de la Garonne permettent la prise de conscience de la nécessité d'une gestion globale et coordonnée du fleuve. Le projet Interreg « La

vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier » vient concrétiser cette volonté entre les acteurs précités.

S'agissant de mieux connaître le fleuve, de le mettre en valeur et de le protéger, le projet se décline en 4 grandes orientations : centraliser et mutualiser l'information à travers la mise en place d'un observatoire transfrontalier de la Garonne, sous la forme d'un Système d'Information Géographique commun ; étudier pour approfondir les connaissances communes du fonctionnement du fleuve, notamment sur le plan de la qualité de l'eau et des débits ; protéger les écosystèmes à l'aide d'un Schéma Directeur d'entretien du lit et des berges de la Garonne, de la mise en place d'une gestion coordonnée des déchets flottants et de leur traitement sur les différents sites espagnols et français, et de l'élaboration d'un plan de gestion unique des sites Natura 2000 français et espagnols ; enfin, rapprocher les citoyens, usagers et riverains de leur fleuve en les informant et en les rendant acteurs de sa préservation, à travers notamment la publication d'un guide environnemental ou l'accès au public de ses rives.

Aujourd'hui, une gestion plus intégrée d'un point de vue juridique est envisagée (SAGE transfrontalier) et un projet de maison de la Garonne transfrontalière est à l'étude.

**Le Sègre** est une rivière doublement transfrontalière : il prend sa source en France, traverse l'enclave espagnole de Llívia, repasse en France à Bourg Madame avant de rejoindre définitivement l'Espagne à Puigcerda avant de se jeter après 200 km dans l'Ebre. Il fait l'objet d'une coopération transfrontalière depuis 2001 qui implique la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne côté français, le Conseil Comarcal de la Cerdagne et la Comarca de l'Alt Urgell côté espagnol pour le niveau local et plusieurs agences de l'eau, tant côté français (Rhône Méditerranée Corse) qu'espagnol (Agence catalane de l'eau et Confédération Hydrographique de l'Ebre) sans oublier le gouvernement andorran. Il devrait bénéficier dans les prochains mois d'un contrat de rivière transfrontalier. Malgré des difficultés liées au grand nombre d'acteurs impliqués et à la question de la ressource en eau prélevée sans concertation par les agriculteurs, des actions sont menées pour la gestion concertée du cours d'eau, notamment en matière de protection et de valorisation des milieux aquatiques ou d'alerte contre les inondations des vallées et contre les pollutions diffuses. Des projets relatifs à l'éducation à l'environnement (mallette pédagogique) comme à l'aménagement des berges pour l'accueil du public sont à l'étude.

Son affluent, **le Carol**, fait également l'objet d'une gestion concertée transfrontalière, impliquant le SIVOM de la vallée du Carol côté français et l'Ajuntament de Puigcerda côté catalan. Il s'agit notamment de dépolluer la rivière qui constitue une source d'alimentation en eau potable pour la commune de Puigcerda.

Enfin, sans être transfrontaliers, **le Tech** français et **Ter** espagnol, dont les sources naissent au sein du même massif de Costabonne, font l'objet d'un atelier transfrontalier de l'eau qui a vocation à faciliter les échanges méthodologiques entre les deux structures intercommunales chargées de la gestion et de l'aménagement de chacun de ses fleuves, le SIVU du Tech (côté français) et le Consorci Alba-Ter côté sud, afin d'œuvrer à une meilleure prévention des risques naturels et à l'entretien et la restauration des cours d'eau.